

VOUS TRAVAILLEZ A FREJUS MAIS N'Y RESIDEZ PAS ?

Bénéficiez du stationnement à tarif préférentiel

VOUS POUVEZ EN BENEFICIER :

- Si vous êtes salarié d'une entreprise, d'une administration ou d'un organisme dont le siège ou l'établissement est basé sur Fréjus et ne possède pas de parking dédié au personnel.
- Si vous êtes travailleur indépendant et que votre domiciliation professionnelle est à Fréjus.

INSCRIPTION :

- Le formulaire d'inscription est à télécharger sur le site internet officiel de la Ville de Fréjus, dans la rubrique « **Stationnement** », ou à retirer auprès de la régie « **Exploitation des Parcs de Stationnement** » (EPL), située **84, rue Aristide Briand à Fréjus**.
- **La régie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.**
(Tél : 04.94.17.67.38 ou 04.94.17.66.69)
- Le dossier complété, accompagné des justificatifs requis (conformément au formulaire de demande de stationnement professionnel), peut être déposé directement auprès de la régie ou transmis par courriel à l'adresse suivante : stationnement@ville-frejus.fr.

ABONNEMENT :

Une fois l'inscription faite par le service de la régie, votre abonnement est à souscrire :

- Sur l'un des horodateurs de la Commune après saisie de votre plaque d'immatriculation (règlement par carte bancaire)
- Via l'application EASYPARK

TARIFS :

- Abonnement mensuel : **39 euros**

À SAVOIR:

- Les droits de stationnement professionnel sont accordés pour une durée de 12 mois.
- Un mois avant la date d'échéance, le bénéficiaire doit procéder à la mise à jour des justificatifs afin de permettre le renouvellement des droits.
- Les abonnements de stationnement sur voirie ne sont pas valables sur les boulevards d'Alger, de la Libération et le Square de la Libération.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT ABONNEMENT VOIRIE « PROFESSIONNEL »

DEMANDEUR :

Dénomination commerciale :

Nom du dirigeant ou salarié :

Domaine d'activité et code APE :

Numéro de SIRET :

DECLARATION DE L'ADRESSE COMMERCIALE OU DE L'ETABLISSEMENT

Adresse :

.....

Tél : Adresse mail :

DECLARATION DE VEHICULE :

Marque / modèle :

Immatriculation :

Nom du propriétaire :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour les dirigeants :

- Un extrait K-Bis (RCS) ou D1 (répertoire des métiers) ou assimilé de moins de 3 mois
- Un justificatif de moins de 3 mois (facture électricité ou eau, attestation d'assurance du local)
- Carte grise du véhicule au nom de l'entreprise ou du dirigeant.

Date et signature du demandeur

Pour les professionnels de santé assurant des visites à domicile :

- Carte professionnelle, relevé SNIR
- Carte grise du véhicule

Pour les salariés :

- Fiche de paye ou contrat de travail
- Carte grise du véhicule au nom du salarié

Aucune copie ne sera faite sur place.